

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 15 avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
9 avril 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
18 avril 2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 28

Procurations :

Mme Chantal DUTOT à Mme Émilie DUTOT, Mme Aurore LAINÉ à M. André RIC, Mme Dominique LEPÈME à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Luc HITLER.

Excusée :

Mme Steffie HAMEL

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-045	Avis PPI Revima
------------	-----------------

Le Préfet de la Seine-Maritime a mis à jour le plan d'urgence des entreprises Revima, classées Seveso seuil haut, et Collet, soumise à autorisation, situées sur Rives en Seine. Le PPI plan particulier d'intervention organise les services concourant à la gestion d'un accident majeur sur une installation industrielle fixe.

Lors de cette mise à jour, le périmètre de danger majorant provient de Revima. Il impacte 5 communes composées de 9 900 habitants : Arelaune-en-Seine, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Notre-Dame de Bliquetuit, Rives-en-Seine et Saint-Arnoult.

La distance de danger maximale "Zone d'effets REVIMA" retenue face aux risques de surpression (explosion), thermiques (incendie) et toxiques (émission de substance toxique) est de 2800 mètres (zone d'effets REVIMA).

Ce plan n'est pas nouveau : il s'agit d'une mise à jour du plan de 2008. Le périmètre et les communes concernées n'ont pas changé.

Conformément à l'article L-741-25 du Code de la sécurité intérieure, les collectivités et exploitants concernés par l'application du PPI doivent être consultés sur ce projet pendant un délai de deux mois. La consultation se déroule du 19 mars au 19 mai.

Outre quelques observations relatives à l'ajout de certains sigles, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sous réserves. Ces réserves portent notamment sur :

- Les modalités de bouclage de la zone et la nécessité de se préparer aux impacts du bouclage routier sur les territoires limitrophes. Une observation est particulièrement portée sur la fermeture du pont de Brotonne. Elle se fait aujourd'hui au moyen de panneaux manipulés par des agents du Conseil départemental. Face à une cinétique rapide, ce moyen ne sera pas efficace et mettra en danger les agents concernés mais aussi les populations qui emprunteraient le pont. L'installation de barrières pilotées à distance permettrait d'améliorer l'efficacité de cette mesure.
- L'information préventive des populations avec le déploiement d'un large programme d'information préventive à destination des populations des communes intégrées au PPI. Il est demandé qu'une fois les procédures d'alerte définies, et la communication effectuée, de réaliser un exercice grandeur réelle sur le périmètre majorant avec application des mesures de bouclage notamment la fermeture du pont de Brotonne et l'utilisation de FR alert.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

*Bastien Coriton*

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

*Didier Bøquet*

Didier BØQUET